

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 NOVEMBRE 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Condé en Brie, le sept novembre deux mille treize à vingt heures, sous la présidence de Mme Françoise LAURENT, Maire.

Présents : Melle Monique DELARUE, Mme Suzanne SCHMIDT, Mme Claudette BLAVIER, M. Alix BENOIST, M. Bruno NOTTA, M. Eric MULLER, M. Patrick JANICOT, Mme Muriel MAZUR, M. Michel HAZARD, M. Francis GARRET.

Absents excusés: M. Ludovic CYS donne pouvoir à M. Eric MULLER

Mme Elisabeth MERCIER donne pouvoir à M. Bruno NOTTA

Mme Sylviane RAHAULT donne pouvoir à Mme Suzanne SCHMIDT

M. Jean-Jacques BELORGEY donne pouvoir à Mme Françoise LAURENT

Ordre du jour :

- *Approbation du compte rendu du 18/10/2013*
- *Point sur les travaux*
- *Hôtel-Restaurant*
- *Noël de la Commune*
- *Questions Diverses*

- Approbation du compte rendu du 18/10/2013 :

Le compte rendu du 18/10/2013 a été approuvé à l'unanimité.

Suite aux observations du Conseil Municipal, il faut préciser un point sur les questions diverses :

Contrat USEDA :

Madame le Maire laisse la parole à Mr BELORGEY. Celui-ci rappelle les nombreux problèmes d'éclairage public dans la commune. Pour y remédier, il serait souhaitable d'adhérer au contrat de l'USEDA comme 90% des Communes de l'Aisne. De fait, cet organisme s'engage à changer les ampoules, à nettoyer les lampadaires, à les numéroter et à assurer l'entretien toute l'année.

- Coût du contrat : 2 146,82 € pour un an - Coût de l'entretien avant contrat : 8 443,20 € pour un an

Après ces explications, Madame le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour adhérer au contrat proposé par l'USEDA. Le Conseil approuve cette adhésion à l'unanimité.

- Point sur les travaux :

Madame Le Maire fait une mise au point sur tous les travaux :

1) Terrain du GREGOT :

NEXITY a cédé sa promesse de vente concernant le terrain du GREGOT à un promoteur : la Société CEDAR CONSTRUCTION et DEVELOPPEMENT. Celle-ci projette de poursuivre l'opération d'aménagement de 24 terrains à bâtir.

Recette : 80 000.00€ + 2 terrains à bâtir

2) Les Halles :

Il n'y a pas eu de réception de travaux.

Coût : 330 000.00€ recette 121 000.00€ +27 000.00€ de la fondation du patrimoine.

3) Eglise :

Le coût estimé des travaux pour l'ensemble de l'église sont :

- | | |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| • <u>Les Vitraux</u> : 22 998.02€ HT | } <u>Subventions</u> : Département 8 876.25€ HT
+ DRAC 13 150.00€ HT |
| • <u>Les contreforts</u> : 4 400.00€ HT | |
| • <u>Ravalement</u> : 13 900.00€ HT | |
| • <u>Pierre de taille</u> : 14 574.66€ HT | |

Alix Benoist rappelle, qu'indépendamment des travaux de rénovation prévus à l'église, une gouttière est montée à l'envers, une autre a besoin d'être redressée et sur le coin intérieur face à la cour du vétérinaire on constate des débordements qui entretiennent l'humidité du coin du mur. Sur la toiture des ardoises, à beaucoup d'endroits sont décrochées. Par ailleurs le mécanisme des cloches aurait besoin d'un peu d'entretien.

Il fait part de la recrudescence des pigeons sur l'ensemble du village et propose qu'une action soit entreprise pour en diminuer le nombre. Madame le Maire acquiesce.

4) Hôtel-Restaurant :

Madame Le Maire explique que M. DUBOIS demande que son bail location-vente devienne un bail commercial. Il demande que son loyer soit réévalué à 1000.00€

Après ces explications, le conseil municipal souhaite passer au vote :

- 1 000.00€ : 5 pour

- 1 200.00€ : 10 pour

Une rencontre va être proposée à M.DUBOIS.

5) Chantier d'insertion :

Une rencontre va être proposée à M.DUBOIS.

Une rencontre avec M. MANGIN, M.GENDRE, M. JAPIN (Percepteur) aura lieu le 8 novembre 2013 pour faire le point sur la convention qui lie la Commune et l'Association "Un Château pour l'emploi".

Noël de la Commune :

Le Noël de la Commune aura lieu le 15 Décembre 2013. Le Spectacle proposé s'intitule « Le Noël de Saperlipopette ». Le tarif du spectacle est de 675.00€ TTC charges comprises.

Questions Diverses :

Le repas des aînés aura lieu le 26 Janvier 2014 à l'Auberge de Condé en Brie.

Contrat CAE :

Madame Le Maire explique que suite à l'absence répétée d'un employé aux services technique, pour cause de maladie, il serait nécessaire de mettre en place un contrat CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) de 20 heures pour aider M. LEFEVRE.

Après ces explications, le Conseil accepte à l'unanimité.

Création de poste :

Madame Le Maire explique qu'une création de poste de 35 heures au secrétariat serait souhaitable pour remplacer le poste de 30 heures existant.

Après ces explications, le Conseil accepte à l'unanimité.

A partir de début janvier, le secrétariat modifiera ses horaires d'ouverture, il sera fermé au public mardi et jeudi après-midi.

Syndicat des écoles primaires :

Suite à la nouvelle réforme scolaire, le Syndicat des écoles primaires demande un prêt de salle pour le mardi et vendredi après-midi afin d'accueillir une vingtaine d'enfants lors d'atelier.

Le Conseil accepte à l'unanimité

Cimetière :

Madame Le Maire laisse la parole à Mme Schmidt pour expliquer le projet d'une mise en place d'un columbarium accompagné d'un jardin du souvenir dans le haut du cimetière. L'entreprise MARCHETTI a été choisie pour un montant de 3 990.00€ HT.

Distribution des colis :

La distribution des colis aura lieu le 21 décembre 2013.

Sainte Geneviève : Madame le Maire demande des volontaires pour aider le 16 Novembre lors de la cérémonie des gendarmes.

Sujets évoqués :

Mme BLAVIER : Vitrine cassée à Picardie en ligne (la vitrine est commandée), problème de visibilité pour Mme SOUBRIER concernant l'abri des véhicules dans la cour du bâtiment communal.

M. MULLER : L'Instant Gourmand demande une place de stationnement pour ses livraisons.

M. JANICOT : Problème de stationnement rue du château et rue de l'ormet.

Mme MAZUR : Pose de miroir pour la sortie rue de la gravière.

Des sujets restent à étudier : limitation de vitesse de la rue de l'ormet au pont ainsi que sur les priorités à droite et la formation phytosanitaire pour les employés de la Commune.

Séance levée à 22H12